

**L'USAGE DES PARTICULARISMES LEXICAUX ET SYNTAXIQUES: UNE
VOLONTE D’AFFIRMATION IDENTITAIRE FACE A L’EXIGENCE DE LA
NORME GRAMMATICALE, PENDANT DE LA MONDIALISATION**

Aimé Achi ADOPO

E.N.S. d’Abidjan

Résumé :

Dans de nombreuses productions littéraires, les écrivains se donnent la liberté d’employer des mots et des structures en rupture avec l’habitude. L’usage de ces particularismes est l’expression de la volonté d’affirmation identitaire ou culturelle. Mais cette aspiration ne peut s’affirmer de façon totale et satisfaisante à cause des exigences de la norme grammaticale qui s’impose à tous et qui laisse peu de liberté dans le maniement de la langue, exactement comme en économie, la mondialisation s’impose aux Etats. Ainsi, l’esprit « mondialisation », rampant et incisif, qui n’épargne pas même le domaine linguistique, est un danger pour l’innovation et l’enrichissement linguistique équitable.

Mots clés : Norme, Particularisme, Linguistique, Mondialisation, Liberté.

Abstract

In many literary writings, writers allow themselves to use unusual words and structures. The use of these particulars is a way of expressing individual or cultural identity. But this idea can’t be fully exploited because of grammatical norm which imposes itself upon everybody and which gives little freedom in language use, exactly like in economics where globalization imposes itself upon states. Thus the rampant and sharp spirit of “globalization” doesn’t exclude linguistics. This is a danger to innovation and equal linguistic enrichment.

Key words: Norm, Particular, Linguistics, Globalization, Freedom.

Introduction

Dans les productions littéraires francophones, il n'est pas rare de découvrir certaines "étrangetés" linguistiques. En effet, les auteurs francophones, qui écrivent en français, langue seconde et d'emprunt pour eux, se permettent quelquefois d'utiliser des mots, des expressions et même des tournures grammaticales de leur environnement linguistique originel, mais qui sont en conflit avec l'usage habituel admis.

Ces mots et structures intrus s'isolent facilement au contact de ce qui est appelé la norme grammaticale. Véritable baromètre du français acceptable et accepté, celle-ci régit et régente l'usage de la langue. Elle « *fonctionne comme un système d'instructions définissant les formes à choisir pour modèles, et celles dont l'usage est prohibé...¹* » C'est pourquoi, l'écrivain, qui veut écrire sans contrainte et exprimer ses pulsions linguistiques, est freiné dans son ardeur, obligé qu'il est de signaler au "gendarme norme" toutes ses "sorties de route", en prenant des précautions typographiques discriminatoires ou en s'abstenant de donner corps à tout ce que lui suggère l'inspiration.

Cette situation de l'écrivain francophone, limité dans ses initiatives à cause des exigences de la norme grammaticale, ressemble fort bien dans un tout autre domaine, à la situation des Etats, qui voient de plus en plus leur souveraineté économique limitée par les principes de « la mondialisation », cette « *nouvelle phase dans l'intégration planétaire des phénomènes économiques, financiers, écologiques et culturels²* ». On pourrait alors se demander si ce qui se passe dans le domaine économique avec la mondialisation, créditée d'autant d'avantages que d'inconvénients, n'est pas comparable à la problématique de

¹ Michel ARRIVE/ Françoise GADET et alii, *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986, page 424.

² Sylvie BRUNEL, « Qu'est-ce que la mondialisation ? », in *Le monde diplomatique*, Mensuel n° 180 –Spécial-mars 2007.

l'aspiration à la liberté d'écriture de l'écrivain francophone face à la norme grammaticale ; autrement dit, la mondialisation, concept en vogue en ce XXI^e siècle et de plus en plus ravageur, épargne-elle le domaine linguistique ?

Comme corpus d'analyse, trois productions littéraires francophones retiendront notre attention. Ce sont *La traversée du guerrier*³ de Diégou BAILLY, *Bana Bana*⁴ de Idé OUMAROU et *Le jujubier du patriarche*⁵ de Aminata SOW FALL. Ces œuvres dont les auteurs sont issus de trois pays francophones différents (Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal) ont en commun d'offrir des particularités lexicales et syntaxiques dignes d'intérêt.

Notre méthode d'étude sera celle de la grammaire prescriptive ou normative, celle qui prescrit, selon le mot de GREVISSE, la «*bonne langue...⁶* » ou bon usage. Ainsi, nous nous appuierons sur le principe de la structure syntaxique dite appropriée et du lexique accepté, qui est celui des dictionnaires français, pour analyser les différents énoncés.

Dans la démarche d'analyse de notre problématique, nous verrons d'abord en quoi le concept de mondialisation et de norme grammaticale se rejoignent ; ensuite, comment se manifestent, du point de vue linguistique, la quête identitaire dans les œuvres citées plus haut, avant de voir enfin comment l'esprit mondialisation vient freiner cette ardeur.

I- Mondialisation et norme en grammaire

Le concept de mondialisation et celui de norme en grammaire paraissent ne pas avoir de rapport, car étant chacun d'un domaine bien défini et ne pouvant avoir de point de convergence. Il est bon toutefois de dépasser ces apparences.

³ Diégou BAILLY, *La traversée du guerrier*, Abidjan, Ceda, 2004.

⁴ Idé OUMAROU, *Bana-Bana*, Abidjan, Nei, 2003.

⁵ Aminata SOW FALL, *Le jujubier du patriarche*, Monaco, Le serpent à plumes, 1998.

⁶ Maurice GREVISSE, *Le bon usage*, Paris, Duculot, 1986, page 21.

I-1- Le concept de mondialisation

Si le principe ou l'esprit qui meut le concept de mondialisation n'est pas récent, il faut dire que le terme mondialisation lui-même apparaît dans la langue française en 1964. Essentiellement économique au départ, le concept va couvrir ensuite bien d'autres domaines de la société comme l'écologie, la politique, le social etc. Le terme désigne le « *phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial libéral, lié aux progrès des communications et des transports, à la libéralisation des échanges, entraînant une interdépendances croissante des pays*⁷».

Cette idéologie implique que soient brisées les barrières étatiques et toute forme de frontière, en sorte que le monde deviendrait un village où tous seraient régis par un principe universel. Cette vision est parfaitement incarnée par l'OMC (organisation mondiale du commerce), l'une des institutions de la mondialisation, dont « *l'idéologie proclamée est le libre échange intégral et qui se consacre au démantèlement de toutes les régulations au nom de la lutte contre le protectionnisme*⁸.» A côté de l'OMC, d'autres organisations comme le FMI (fonds monétaire international) et le CPI (cours pénal international) essaient de mettre en œuvre cette politique de « *l'intégration planétaire*⁹ .» Quoique, dans ses objectifs généraux, la mondialisation présente de nombreux avantages, dans les faits, elle offre beaucoup de griefs qui alimentent l'argumentaire des modérés et des farouches opposants à ce concept. En effet, la mondialisation réduit considérablement

⁷ *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2008.*

⁸ Bernard CASSEN, « OMC, l'attentat contre la démocratie » in *Le monde diplomatique*, décembre 1996.

⁹ Sylvie BRUNEL, Op. Cit.

les souverainetés nationales au profit des règles dites internationales. Les "petits pays", idéologiquement moins puissants et peu influents, se voient envahis par les plus forts dans divers domaines comme la politique, l'économie et la culture. L'obligation d'effacement des barrières douanières pour des échanges libres est perçue comme la mise à mort des petites économies, peu armées pour traiter d'égal à égal avec les économies mieux structurées. Par ailleurs, au nom de l'ouverture sans exclusive, les "petits pays" se retrouvent dans la position de ceux qui reçoivent tout de tous sans avoir les moyens d'en donner autant qu'ils en reçoivent.

La mondialisation, hormis ses avantages de brassage et d'intégration des peuples, est donc cet instrument qui freine les initiatives trop personnelles des Etats et leur dicte une certaine conduite. Et ils sont nombreux, les intellectuels qui s'en inquiètent. Le professeur Ricardo PETRELLA¹⁰, qui l'assimile à « *une machine infernale*¹¹ » interpelle : « *Allons-nous laisser à cette machine infernale le pouvoir d'être le seul arbitre de l'histoire économique, technologique, politique et social...?*¹² »

I-2- La norme en grammaire

L'usage de la langue française n'est pas sans repères. C'est la grammaire qui en décrit et met en relief les grands principes de fonctionnement et d'emploi. Mieux, un usage dit acceptable et "correct", est défini, encouragé et quelquefois exigé. Cela s'observe dans le choix des mots et dans la construction syntaxique des phrases. Cet usage modèle, qualifié de normatif et codifié par l'Académie française, est celui qui est enseigné dans les écoles, les lycées... et qui se présente comme la référence immuable. « *Il est dit à un niveau de*

¹⁰ Professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique).

¹¹ Ricardo PETRELLA, « Une machine infernale » in *Le monde diplomatique*, juin 1997, page 17.

¹² Ricardo PETRELLA, Op. Cit.

langue médian (...), correspond à une structure de base en français : sujet + verbe + complément. Sémantiquement il est monosémique (un signifié pour un signifiant) et dénotatif (les connotations sont ... interdites).¹³ »

En conséquence, tout usage qui s'écarte de ses grands principes est condamné et réprimé. Ces principes sont d'autant plus assimilés et font autorité que toute utilisation de la langue, à l'orale comme à l'écrit, s'efforce de les respecter. Dans la construction des phrases, la syntaxe normative est celle de la structure canonique de la phrase française que les générativistes formalisent ainsi : $P \rightarrow SN + SV + (SP)$; (plus prosaïquement, sujet + verbe + complément). Au niveau du lexique, le mot doit être employé dans son sens dénotatif et être monosémique. Les énoncés qui s'affranchissent de ces canons sont mal accueillis par les puristes, défenseurs de la "belle" langue, la langue pure. Les auteurs en général se conforment aussi à ces principes et toute initiative qui s'en éloigne est entourée de certaines précautions.

On peut constater dès lors qu'entre norme en grammaire et mondialisation, il y a au moins un point de convergence : le principe de régence, de règles supérieures auxquelles l'on est tenu de se conformer. En effet, si au niveau de la mondialisation, tous les Etats sont tenus de respecter certaines règles de commerce et de renoncer à toute politique protectionniste, dans le domaine de la production littéraire, les écrivains sont aussi astreints au respect du bon usage, du respect des règles minimales syntaxiques et lexicales.

Ainsi, à première vue, ces concepts de mondialisation et de norme en grammaire n'ont que peu ou pas de rapport. Mais dans l'esprit, leur fonctionnement respectif obéit au même principe.

¹³ Bernard COCULA / Claude PEYROUTET, *Didactique de l'expression*, Paris, Delagrave, 1993, page 112.

Dans le domaine de la production littéraire, le désir de liberté qu'expriment certains écrivains, par une certaine utilisation de la langue, produit des énoncés particulièrement remarquables.

II- Des particularismes linguistiques dans certaines productions littéraires francophones

Les particularismes linguistiques, ce sont toutes ces "étrangetés" lexicales et syntaxiques qu'on peut relever dans les énoncés produits à l'oral et à l'écrit. Ils tiennent leur spécificité de leur rapport à la norme grammaticale. Ce sont tous les énoncés qui comportent des mots que le lexique français ne peut reconnaître, ou ceux dont la syntaxe s'éloigne de la structure canonique de la phrase.

II-1- Présentation de quelques particularismes dans certaines productions littéraires

littéraires

Nombreuses sont les productions littéraires francophones qui offrent divers particularismes linguistiques. Mais trois œuvres retiennent l'attention. Nous les rappelons : *La traversée du guerrier* de Diégou Bailly, *Bana-Bana* de Idé Oumarou et *Le jujubier du patriarche* de Aminata Sow fall. Ces œuvres offrent d'étonnantes particularités lexicales.

II-1-1- Les particularismes lexicaux

Les mots employés dans ces œuvres présentent des visages divers ; d'abord, les mots du "terroir". Ces mots, issus des langues locales et qui s'introduisent dans les énoncés, ne figurent pas dans le lexique de la langue française. Il y en a qui sont utilisés par les

narrateurs¹⁴. C'est l'exemple de l'expression *goor-jigéen* qui signifie « travesti » : « (...) elle voyait une chaîne interminable de bouches et d'oreilles, ainsi que les rictus, les claquements de mains et les tortillements des hanches de Lobe' le **goor-jigéen** » (*Le jujubier du patriarche*, p58).

Cette expression locale a son équivalent français, mais l'auteur a voulu l'employer de façon volontaire et consciente. C'est le cas de Diégou BAILLY qui, au lieu des périphrases explicatives, a fait employer, par son narrateur, les termes *Kaba-to*, *djoumblé* et *soumara* pour désigner, dans son récit, les réalités africaines qu'il voulait décrire : « *En lieu et place du **Kaba-to**, le dîner de ce soir est constitué d'un grand quartier de pizza* » (*La traversée du guerrier*, p. 181); « *Elle se délecte des couleurs chatoyantes de la rue et hume le cocktail ... de poissons, de sauces arachide, **djoumblé** ou **soumara**.* » (P. 73).

Tous ces mots, qui ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue française, sont intégrés au récit du narrateur. On en relève d'autres dans les propos des personnages : « *Ñakk jom ! Ñakk njarin* (*Le jujubier du patriarche p 17*) ; « *Un obus aurait pu tomber sur l'hôtel ! Yako, ma chérie.* (*La traversée du guerrier, p. 40*).

Ces mots ou expressions, *Ñakk jom* (indigne), *Ñakk njarin* (bon à rien) et *yako*, terme qui sert à exprimer de la compassion, sont issus des langues locales africaines. Leur apparition parmi les autres mots français est remarquable car inconnus du lexique officiel de la langue, tout comme les mots du français populaire, qui pullulent aussi dans les productions littéraires francophones.

Beaucoup des verbes utilisés sont des verbes de cet autre français. Le roman, *La traversée du guerrier* de Diégou BAILLY offre des exemples : « *Vous nous fatiguez trop. Vous aimez **tchacher** dans le vide...* (p. 16) ; *SIDA va te **djà*** (p. 140).

¹⁴ Les œuvres support de notre étude étant des romans, on y relève des énoncés qui sont ceux de narrateurs ou de personnages.

Ces mots, *tchacher* et *djà*, employés dans ces énoncés comme des verbes, ne sont pas inconnus des milieux populaires en Côte d'Ivoire. *Tchacher* signifie « parler sans retenue » et *djà*, « tuer » ou « mourir ». Les mots de ce français sont si présents dans les œuvres que, hormis les verbes, on relève aussi des substantifs et même des adjectifs. Ainsi, le titre même du roman de Idé OUMAROU, *Bana-Bana*, en est un exemple. Ce substantif est employé dans l'œuvre pour désigner un Etat : « *Gandou s'efforce de gérer, tant bien que mal, les acquis flatteurs de la forte poussée économique imprimée naguère à la république de Bana-Bana.* » (p. 7)

Cet emploi est d'autant plus humoristique que le mot *Bana-Bana*, dans le français populaire, désigne les vendeurs ambulants et nomades, postés aux grands carrefours pour proposer aux automobilistes leurs produits. Ces vendeurs, qui opèrent dans l'informel et dans l'illégalité, livrent ainsi une concurrence déloyale aux structures légales. Le terme en général s'affuble du sens de désordre, d'informel, d'anarchie ou encore désigne une chose d'une piètre qualité. Alors, parler d'une « république de Bana-Bana », c'est faire allusion à une république de désordre où règne l'anarchie, une république « précaire ».

Un autre substantif remarquable est *enjaillement*. Dans le langage populaire en Côte d'Ivoire, il signifie « plaisir » : « *Je vous propose donc le groupe Laser, le roi de l'enjaillement.* » (*La traversée du guerrier*, p89).

Dans la panoplie des adjectifs qualificatifs, il y a le mot *groggy*, qui signifie « extrêmement fatigué » ou « extrêmement découragé » : « *Il est déboussolé, groggy* » (*Bana-Bana*, p. 37).

Ces mots ont tous la particularité d'être étrangers au lexique français, du point de vue de leur signifiant. Il en existe d'autres cependant qui sont des mots français, mais qui sont radicalement détournés de leur sens habituel. Seuls les initiés à ce français se comprennent:

« Il est établi qu'il n'a d'autre choix que de la ranger pour courir vers les « pharmacies *par terre* » ou vers les tradipraticiens. » (*Bana-Bana*, p. 70) ; « Un monsieur va à l'hôtel avec son *deuxième bureau*. » (*La traversée du guerrier*, p. 30).

Ces expressions, *par terre*, *deuxième bureau* appartiennent au lexique français, mais sont employés ici dans des sens particuliers, les sens que lui donne le français populaire. *Par terre* ici signifie « informel » et *deuxième bureau*, « l'amante, la femme avec qui un homme entretient des relations extraconjugales. »

Ainsi, certains auteurs font usage de mots particuliers, au regard de la norme en vigueur. Ce sont des mots du terroir ou des mots d'un certain français populaire. Cette liberté vis-à-vis de la norme s'observe aussi dans les structures des phrases.

II-1-2- Les particularismes syntaxiques

Pour rappel, la structure canonique de la phrase française est $P \rightarrow SN + SV + (SP)$. Le syntagme nominal sujet (SN) comporte des constituants obligatoires qui sont le déterminant et le nom : $SN \rightarrow \text{dét} + N$. De plus, à moins d'être une phrase impérative, la phrase verbale comporte généralement un sujet exprimé. Toutes ces dispositions syntaxiques normatives sont quelquefois mises à mal dans les constructions des phrases du registre populaire. Ces constructions relâchées se caractérisent par l'omission "fautive" de l'adverbe de négation "ne" qui accompagne la particule "pas" dans les phrases négatives : « *Je connais pas encore le rôle que je vais jouer* » (*La traversée du guerrier*, p 18).

Dans cet énoncé, l'absence de l'adverbe de négation "ne" rend la phrase irrecevable quand on la passe au scanner de la norme syntaxique. Mais l'absence de déterminants est davantage voyante et remarquable car, si l'omission de l'adverbe de négation, pourrait être

toléré, le cas du déterminant, constituant obligatoire avec le nom dans le syntagme nominal, est inacceptable. Pourtant, on rencontre ce cas de figure, surtout dans les propos des personnages de *La traversée du guerrier* de Diégou BAILLY : « *Depuis quand enseignant joue dans film ?* » (p. 137) ; « *On dit ça donne cancer dans cerveau...* » (p. 30).

L'absence des déterminants dans les syntagmes nominaux est remarquable : *Depuis quand* \emptyset^{15} *enseignant joue dans* \emptyset *film* ; *ça donne* \emptyset *cancer dans* \emptyset *cerveau*. Elle constitue une entorse à la syntaxe de la phrase. Ces constructions, nombreuses dans cette œuvre de Diégou BAILLY, font échos au parler populaire ivoirien et l'on note que, comme pour suppléer cette anomalie, beaucoup de phrases sont ponctuées par l'adjonction (superflu sur le plan syntaxique) de l'adverbe de lieu "là". Les énoncés suivants sont édifiants : « ... *moi je dis que pays-là est pourri ...* (p. 102) ; « ... *petit-là, il connaît papier de blanc* » (p. 104) ; « ...*tu ne nous avais pas dit que y avait intrigue dans film-là... laisse-nous avec intrigue-là* (p. 140).

Les syntagmes nominaux ne comportent pas de déterminants et, à ceux-ci, est adjoint l'adverbe de lieu "là". Ces structures sont typiques d'un certain parler populaire et n'entrent pas dans le canon syntaxique classique du français.

Enfin, les redondances dans l'enchaînement des constituants de la phrase ne peuvent passer inaperçues. Dans les premières lignes du *Jujubier du patriarche*, Aminata Sow Fall écrit : « *Il s'étire au loin, ce canal. Il va, va, va ... se perd dans le désert ...* (p. 12).

Cette construction, avec la répétition du verbe "va", loin d'être un phénomène d'écriture à but stylistique, est une façon typique africaine de parler. Et des énoncés extraits de *La traversée du guerrier* de Diégou Bailly le confirment : « *Film-là va parler gros gros français* » (p5) ; « *Chantal, elle est trop façon façon* » (p. 66)

¹⁵ Ce signe matérialise l'absence de déterminant.

Ces répétitions, en principe, n'ont pas leur raison d'être. Et les auteurs qui ont produit ces énoncés (même s'ils les prêtent à leurs personnages) le savent. Le faisant, ils ont conscience qu'ils ne peuvent résister à une analyse rigoureuse grammaticale sous l'angle du bon usage. Ils ont cependant employé ces mots et ces structures aux couleurs locales. Ce choix a certainement une signification.

II-2- Signification de l'usage des particularismes linguistiques

Il faut remonter à l'histoire de l'adoption de la langue française par les francophones pour comprendre l'origine de l'usage des particularismes dans les conversations domestiques et dans les productions littéraires des auteurs de cette sphère linguistique. Parler d'adoption du français n'est qu'une façon diplomatique et élégante de traduire la façon dont cette langue a été introduite dans les territoires appelés aujourd'hui francophones. En réalité, il y eut effraction ! Les anciennes colonies françaises se sont vues imposé une langue étrangère qu'ils ont fini par "adopter". Mais le fonds linguistique local qui n'a pas subi de dommage véritable ne s'empêche pas de faire des incursions dans le nouveau système-instrument de communication qu'est le français. En réalité, les auteurs francophones ont toute la compétence de contrôler ou d'éviter l'immixtion des structures et des mots étrangers dans le système d'organisation de la langue française. Pourquoi alors ne le font-ils pas ? C'est que le fait de laisser prospérer et se développer ces particularismes lexicaux et syntaxiques pourrait signifier, entre autres, deux choses dont la première est l'affirmation de l'identité culturelle des peuples, obligés de se servir du français comme instrument de communication.

En effet, la langue est l'une des manifestations de la spécificité culturelle. Un peuple s'identifie par sa langue. On ne peut parler d'anglais sans penser aux britanniques ou aux

américains, tout comme de wolof sans penser aux sénégalais. Mais le fait est que, dans les anciennes colonies françaises, si les langues locales ne sont pas mortes, elles ne s'écrivent pas. Le français qui, heureusement, permet de communiquer avec le monde entier, ne peut cependant représenter et exprimer véritablement l'âme de ces peuples des territoires francophones, qui traînent le handicap de leur langue qui ne s'écrivent pas encore. Alors, pour se faire valoir, les auteurs francophones tentent d'assujettir le français à leurs langues locales et à leur vision du monde. C'est ce qui explique qu'on retrouve des mots des langues locales dans la chaîne parlée, aux côtés des mots français. Ainsi, Aminata SOW FALL fait dire par un de ses personnages : « *Si tu n'étais pas toujours tassé dans ton fauteuil comme un **bo'oli*** » (*Le jujubier du patriarche*, p73).

On ne peut pas dire que l'équivalent en français du mot *bo'oli* n'existe pas. En choisissant d'écrire *bo'oli* au lieu de « cuvette », l'auteur exprime ainsi son identité véritable, surtout que l'intrusion de ce terme n'est pas "accidentel". L'œuvre est en effet truffée du lexique local du Sénégal, sans doute une façon pour l'auteur de dire "voici ce que je suis".

Au niveau des structures des phrases, la forme syntaxique des langues locales s'impose aussi au français. Dans certaines langues africaines, dans le syntagme nominal, les noms ne sont pas accompagnés de déterminants ou, s'ils le sont, ces derniers sont postposés aux noms qu'ils déterminent. *L'enfant s'en va*, en Attié, une langue ivoirienne, se dit [*bitio wo ze*]. Littéralement, nous avons la disposition suivante : *Enfant s'en va*. Il y a absence de déterminant au nom. Par ailleurs, *Un enfant s'en va* se traduit [*bitio kə woze*] ; c'est-à-dire : *enfant un s'en va*. Ici, le déterminant vient après le nom avec une forte accentuation sur celui-ci.

C'est ce type de dispositions syntaxiques qui explique qu'on puisse trouver une phrase comme *Film-là va parler gros gros français, oh...*¹⁶, dans les productions littéraires de certains écrivains francophones.

Cette structure est typique de la syntaxe de certaines langues africaines. En Attié, cette phrase, *Film-là va parler gros gros français, oh...* se traduit [*filme eka fãse kpe pke ó*]. Littéralement traduit, nous avons *Film-là va parler français gros gros oh...*

Hormis le fait que les adjectifs "gros" "gros" viennent après le nom "français", nous avons la même structure.

En écrivant ainsi, les auteurs francophones tentent d'affirmer leur identité. En effet, les structures phrastiques de ce type peuvent être revendiquées par la plupart des communautés francophones d'Afrique.

Au-delà de l'affirmation de l'identité culturelle, c'est deuxièmement le désir d'une certaine indépendance culturelle, précisément linguistique, qui se lit aussi à travers ces usages lexico syntaxiques particuliers. En effet, après plus de quarante ans d'indépendance et d'utilisation de la langue française, l'heure n'est-elle pas venue pour les peuples anciennement sujets français de s'affranchir, du point de vue linguistique ? C'est pourquoi le français dit populaire est encouragé : ce français aux structures authentiques, qui invente des mots "nouveaux" et qui donne des sens nouveaux aux mots français connus. La réalité est que les peuples francophones, qui n'ont pas favorisé le processus d'écriture de leurs langues locales ont besoin d'instrument de communication linguistique à grande échelle et qui leur est propre. Et justement, ces mots du français populaire¹⁷ développent un système d'encodage qui déroute les non initiés, même si ce sont les mêmes mots français. *La*

¹⁶ *La traversée du guerrier*, page 5.

¹⁷En côte d'Ivoire, on parle de Fpi (français populaire ivoirien) ou de Nouchi, formes d'une variété de français bien implanté dans les milieux populaires.

traversée du guerrier de Diégou BAILLY nous offre une panoplie d'exemples : « *Il faut dire saho ouais.* » (p12) ; « *Madeleine, tu as déjà vu un seul journaliste dans ce monde qui n'est pas côcô ou kpakpato ?* » (p 23) ; « *Tais-toi, Madeleine. Tu es trop gahou* » (p 25).

Ces mots *saho*, *gahou*, *côcô* et *kpakpato*, sont des barbarismes pour les non initiés, qui ne peuvent comprendre les énoncés produits. Si ce lexique particulier était davantage développé et suffisamment étoffé, ce serait le départ pour l'indépendance linguistique. Donc les écrivains, en encourageant cet autre français, par l'incorporation de son lexique dans les productions littéraires sérieuses, lui donnent de la caution scientifique. Et derrière cela, se cache incontestablement le désir profond de s'affranchir du français de France.

Mais en cette époque de mondialisation tous azimuts, cette volonté de s'affirmer et de s'affranchir se fait-elle aisément et librement ?

III- De l'incidence de "l'esprit mondialisation" dans le domaine linguistique

"L'esprit mondialisation", qui n'est que le principe général de fonctionnement ou de mise en application palpable du concept, semble se développer dans le domaine linguistique. Toutefois, cet esprit se trouve incarné ici par les exigences de la norme grammaticale ou du bon usage. L'incidence sur la production littéraire est réelle.

III-1- L'autocensure linguistique

La liberté d'écriture des auteurs est freinée par certaines dispositions typographiques dans le but de donner de la lisibilité à leurs productions. C'est en général le fait d'utiliser les italiques. En tant que disposition typographique, l'italique joue plusieurs fonctions, notamment celle de signaler certains usages non conventionnels. Alors, l'écrivain

francophone, qui veut écrire librement pour affirmer son identité, par l'usage de mots de son terroir, affirme-t-il totalement sa liberté, quand il se sent contraint d'écrire "ses" mots en italique ?

Il est convenu que dans la chaîne parlée, quand un mot est identifié par son caractère italique, il cesse d'avoir la même valeur que les autres. C'est l'exemple dans cet énoncé extrait de l'œuvre de Aminata Sow fall : « Naani pinça son *xalam* et sa voix se lança dans la nuit, sous la lune en veilleuse... » (*Le jujubier du patriarche*, p. 23) ; « De sa voix de ténor il avait amplifié les paroles de l'Almamy pour en faire avec son *xalam*, un hymne de puissance et de gloire... » (p.137).

Le mot *xalam*, seul mot mis en italique n'est pas du lexique français. Si l'auteur a le mérite d'avoir utilisé un mot de sa langue, alors qu'elle aurait pu utiliser son équivalent français, elle ne va pas au bout de son désir d'affirmation de son identité. En effet, le fait d'écrire le mot en italique fait de celui-ci un mot à part, et dans un sens dévalorisant. *Xalam*, par sa présentation typographique devient un mot de seconde zone dans son environnement syntaxique. L'auteur aurait présenté ce mot dans les mêmes caractères que les mots français, que celui-ci aurait gagné en valeur, et la volonté profonde d'affirmation de soi de l'auteur aurait été totalement assouvie, comme de plus en plus beaucoup d'auteurs africains et francophones en général le font. SENGHOR, dans *Chants d'ombre*, emploie une infinité de mots de son environnement linguistique sans les différencier des mots français : « L'homme pleurait au soir, et dans l'ombre violette se lamentaient les khalams » (« Que m'accompagnent koras et balafong », p. 92). Ici c'est l'exemple de *khalams*. Là où Senghor a pris ses responsabilités en faisant entorse à la norme, Aminata SOW FALL s'est censurée. C'est la même attitude d'autocensure qui s'observe dans l'œuvre de Diégou BAILLY, où presque tous les mots étrangers au français (au moins une

centaine environ) sont en italique : « Tout le reste là, c'est *oba-oba* » (*La traversée du guerrier*, p. 29) ; « Madeleine tu as vu comment le gars *a doulé la go* » (p. 32).

Hormis l'italique, les auteurs utilisent aussi les guillemets avec lesquels ils isolent les mots intrus. L'usage de cette disposition typographique traduit aussi la limite de ceux-ci à s'affranchir totalement des règles normatives : « *Au Bana-Bana, l'ésotérisme et l'occultisme s'imposent d'emblée à quiconque se considère « arrivé* ». (*Bana-Bana*, p. 23).

L'auteur s'est senti obligé d'utiliser les guillemets pour isoler « arrivé » parce que son emploi ici est celui du français populaire, qui lui donne le sens de « avoir réussi socialement ». Il a voulu s'exprimer comme la plupart de ses concitoyens le font, pour donner la couleur locale à son discours, mais il ne passe pas vraiment la barrière normative, contraint qu'il est de dire « *attention ! Ce mot est d'un français licencieux !* ».

Nous notons donc que certains auteurs francophones, mus par la bonne volonté d'écrire librement, selon le parler de leur environnement linguistique, se censurent en prenant trop de précautions typographiques. Ils sont ainsi toujours tenus en respect par l'épouvantail de la norme grammaticale, tout comme les systèmes économiques locaux sont assujettis aux règles de la mondialisation.

III-2- Une promotion linguistique inéquitable

Pendant que les auteurs francophones étouffent leur désir d'employer des mots de leur environnement linguistique ou les utilisent avec mesure et retenue, il s'offre à eux certains mots tout aussi étrangers au français, mais dont l'emploi est toléré. Ces mots, moins réprimés et régulièrement employés, s'imposent dans toutes les communications, en sorte que les écrivains s'en emparent aussi, puisqu'intégrés au français. Il s'agit dans bien des

cas des mots anglais, comme dans ces énoncés extraits du roman de Idé OUMAROU :
« *Vraiment ta tenue te va bien, ... Elle rehausse ton **look** en ce jour béni d'entrée dans tes nouvelles fonctions* » (*Bana-Bana*, p. 61) ; « *On les réduit à jouer perpétuellement les **clowns** pour quelques subsides distillés avec parcimonie* » (p. 11).

Les mots *look* et *clown*, mots anglais, sont employés ici sans une disposition typographique quelconque. Pourtant, ce sont des mots originellement étrangers au français. Ainsi, ils semblent s'intégrer facilement au français et les écrivains les acceptent volontiers, pendant que des mots africains sont toujours encore affublés de guillemets ou sont écrits en italique pour mieux paraître. L'exemple illustratif est cet énoncé de Diégou BAILLY : « En lieu et place du *Kaba-to*, le dîner de ce soir est constitué d'un grand quartier de pizza aux champignons » (*La traversée du guerrier*, p. 181).

Alors que *Kaba-to* est écrit en italique, parce que mot intrus au regard de la norme grammaticale, *pizza* est en caractère normal, comme les autres mots français, malgré son origine étrangère¹⁸. Pourquoi le lexique français a-t-il adopté *pizza* et pas *kaba-to* ?

La langue française s'enrichit de cette façon de mots étrangers mais combien d'expressions des langues africaines sont incorporés au lexique français par rapport aux autres mots, notamment anglais ?

Par ailleurs, le recours à certains mots devenus universels se fait plus facilement et sans dispositions typographiques. Les énoncés suivants nous en offrent quelques exemples : « *Des bandes de jeunes adolescents (...) étanchaient là leur soif de lecture : bandes dessinées, magazines pour adorer leurs dieux du sport ou du **show-biz*** » (*le jujubier du patriarche*, p 64) ; « *Sur chaque aile, se détachent les salles de commissions*

¹⁸ *Pizza* est un mot d'origine italienne.

dotées... de toilettes VIP » (Bana-Bana, p 50) ; « Il rassure le promu avec fair-play » (p. 22).

Ces expressions d'origine anglaise passent facilement dans les communications sans choquer. On y a recours plus facilement et plus spontanément que leurs équivalents français. Elles semblent devenues les expressions à la mode et leur utilisation entre bien dans l'esprit de la mondialisation, qui voudrait que le monde, étant devenu un vaste village, l'on puisse se prêter des mots pour communiquer. Soit. Mais pendant que les langues des territoires francophones, anciennement colonies françaises, empruntent au français et à l'anglais des mots, combien en prêtent-elles afin que leurs langues soient aussi vulgarisées que les autres ?

Manifestement, la promotion des langues se fait de façon inéquitable. Les langues africaines, sur le marché de la mondialisation, offrent peu tandis qu'elles reçoivent beaucoup. Les langues des pays du nord sont promues au détriment de celles des pays du sud en général. Par ricochet, c'est la culture de ces pays dits puissants qui prend le pas sur celle des pays dits pauvres. Comme en économie, la mondialisation linguistique ne se fait ni avec justesse, ni avec justice, encore moins avec équité.

Conclusion

Nous concluons que la mondialisation, dont les tentacules touche tant de sphères de la société, n'épargne pas le domaine linguistique. Si en économie, les Etats sont freinés dans leurs initiatives et sont tenus de se conformer à certaines règles internationales, dans le domaine linguistique, les écrivains ne peuvent non plus exprimer librement toutes leurs pulsions dans les choix des mots et des structures des phrases, à cause des dispositions normatives grammaticales. Pendant qu'ils étouffent les mots de leur environnement

linguistique, ils emploient d'autres tout aussi étrangers au français, mais considérés comme acceptables. Ainsi, ce qui se passe dans le domaine linguistique est la réplique de ce qu'on observe en économie avec la mondialisation. Mais dans le domaine linguistique, le péril est plus grand et plus dommageable car il s'agit ici de culture, d'identité, de l'âme même des peuples. En effet, la convergence vers une norme universelle étouffe l'expression culturelle des "petits" peuples comme ceux des territoires anciennement colonies françaises. Incapables de s'imposer sur le "tatami" des échanges linguistiques, ils sont obligés encore de subir, de se voir envahis, car la réalité est que la mondialisation dans le domaine linguistique, c'est l'imposition, aux pays dits pauvres, des réalités linguistiques des pays dits puissants, parce qu'ayant les moyens de le faire. C'est pourquoi, sans complexe et sans se lasser, les communautés francophones doivent vulgariser leurs propres langues. Et cela devrait commencer dans les productions littéraires, en faisant coexister leurs mots dans les mêmes dispositions typographiques que ceux du français.

BIBLIOGRAPHIE

ANGENOT Marc, *Théorie littéraire*, Paris, Puf, 1989.

ARRIVE Michel / GADET Françoise et alii, *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique générale*, Paris, Flammarion, 1986.

BAILLY Diégou, *La traversée du guerrier*, Abidjan, Ceda, 2004.

BAYLON Christian / FABRE Paul, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan, 1991.

BAYLON Christian / FABRE Paul, *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan, 1990.

BERTOCCHI Sophie Jollin, *Les niveaux de langue*, Paris, Hachette Education, 2003.

BONNARD Henri, *Code du français courant*, Paris, Magnard, 1987.

- BRUNEL Sylvie, « Qu'est-ce que la mondialisation ? », in *Le monde diplomatique*, mensuel n°180 –Spécial- mars 2007.
- CALVET Jean Louis, *La sociolinguistique*, Paris, Puf, « Que sais-je », n° 2731, 1993.
- CASSEN Bernard, « OMC, attentat contre la démocratie », in *Le monde diplomatique*, décembre 1996.
- COCULA Bernard / PEYROUTET Claude, *Didactique de l'expression*, Paris, Delagrave, 1993.
- CROS Edmond, *La sociocritique*, Paris, L'harmattan, 2003.
- DORTIER Jean François, « Vers une uniformisation culturelle », in *Le monde diplomatique*, Mensuel n°180 –Spécial- mars 2007.
- DRILLON Jacques, *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard, 1991.
- DUBOIS Jean / LAGANE René, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 1989.
- GADET Françoise, *Le français ordinaire*, Paris, Armand colin, 1989.
- GREVISSE Maurice, *Le bon usage*, Paris, Duculot (12^e édition), 1986.
- JAKOBSON Roman, *Essai de linguistique générale*, Paris, Les éditions de minuit, 1986.
- KOUADIO Nguessan Jérémie, « Le nouchi et les rapports dioula-français », in *Le français en afrique*, n° 21-2006, pages 177-191.
- MAINGUENEAU Dominique, *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1990.
- MARTINET André, *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand colin (4^e édition), 1996.
- OUMAROU Idé, *Bana-Bana*, Abidjan, Nei, 2003.
- PETRELLA Ricardo, « Une machine infernale », in *Le monde diplomatique*, juin 1997.

PICOCHÉ Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1992.

PINCHON Jacqueline, *Morphosyntaxe du français*, Paris, Hachette, 1986.

PIRONET Olivier, « Les dossiers de la mondialisation : chronologie de 1944-2007 », in *Le monde diplomatique*, janvier 2007.

RIEGEL Martin, / PELLAT Jean Claude et alii, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf, 1994.

SENGHOR Léopold Sédar, *Œuvre poétique*, Paris, Seuil, 1990.

SOW FALL Aminata, *Le jujubier du patriarche*, Monaco, Le serpent à plumes, 1998.

Dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2008*, Paris, Le Robert, 2008.